

Public

Cette journée est tout public. Elle ne requiert ni savoir préalable ni connaissance de l'hébreu. Elle s'adresse à toute personne désireuse de s'informer sur le *guet* ainsi qu'à toute autre, bénévole ou travaillant au sein d'associations qui seraient amenées à accueillir, orienter ou accompagner des femmes en attente de *guet*.

Méthode pédagogique

- Initiation à partir de mots-clefs, d'extraits de textes en particulier du futur « Guide du divorce religieux (*guet*) de WIZO France.
- Photocopies de documents pour le dossier de chaque participante
- Indications bibliographiques

Intervenante

Sonia Sarah Lipsyc,

Sociologue, spécialisée dans les questions de femmes et judaïsme. Passionnée d'exégèse juive, elle collabore régulièrement aux émissions du rabbin Josy Eisenberg.

<http://soniasarahlipsyc.canalblog.com>

Nombre de participantes : 30

P.a.f : 15 €

Date et lieu :

mercredi 27 juin de 10h à 17h

à la Wizo

Prière de vous inscrire par tél. 01 48 01 97 70
ou par mail : wizo.france@wanadoo.fr



10 rue Saint Augustin
75002 Paris

Métro

Opéra - 4 septembre - Bourse

Autobus : 39 - 48

Téléphone : 01 48 01 97 70

Télécopie : 01 48 01 97 77

Mail : wizo.france@wanadoo.fr

Mercredi 27 juin 2007

de 10 h à 17 h

Le divorce religieux (*guet*) en France : mode d'emploi

Séminaire organisé

par WIZO France



Présentation

Le problème des femmes **messoravot guet** communément appelées **agounot** - des femmes à qui les maris refusent de délivrer le divorce religieux (**guet**) et qui restent littéralement ancrées à leur statut de femme mariée - est l'un des plus cruciaux et urgents que doit résoudre le judaïsme actuel. Il est difficile d'avoir les chiffres exacts des femmes **agounot** en France, cependant leur nombre est significatif.

Une femme **agouna**, en attente de **guet** durant des mois ou des années, ne peut, au regard de la loi juive, avoir une relation avec un autre homme, sinon elle est considérée comme adultérine et les enfants issus de cette éventuelle union seront des **mamzerim**, enfants illégitimes ; ils ne pourront se marier avec d'autres Juifs.

L'enquête réalisée par WIZO France sur « Femmes et Judaïsme en 2006 » a mis en évidence la nécessité de mieux informer, orienter et soutenir les femmes qui demandent leur **guet** ou qui l'attendent.

But

Initier les femmes à la problématique du **guet** dans le judaïsme et leur offrir les outils afin de mieux obtenir leur **guet** ou d'aider d'autres femmes dans cette démarche.

Le divorce religieux (**guet**) en France : mode d'emploi

Objectifs

Se familiariser avec la loi juive sur le **guet** et les recours de la loi civile afin de faciliter l'obtention du **guet**.

Pouvoir orienter une femme qui demande ou qui attend son **guet** ; l'informer des différentes démarches à entreprendre auprès des tribunaux rabbiniques et des tribunaux civils.

Découvrir le futur

« **Guide du divorce religieux (guet)** » réalisé par WIZO France.

Contenu

Nous aborderons des questions de la loi juive : pourquoi une femme a-t-elle besoin d'un **guet** ?

Comment se déroule la cérémonie de remise du **guet** ?

Quel est le statut d'une femme **agouna** ?

Nous informerons des démarches que doit effectuer une femme pour obtenir le divorce religieux en France auprès des tribunaux rabbiniques : à quel moment peut-elle ouvrir un dossier au service des divorces des consistoires Israélites de France ?

A combien s'élèvent les frais d'un **guet** et qui doit les assumer ?

Nous soulignerons les précautions juridiques que doit prendre une femme au moment de son divorce civil, en particulier l'inclusion d'une clause, afin de faciliter l'obtention de son **guet**.

Nous nous attacherons à présenter les moyens dont disposent la femme et le tribunal rabbinique pour inciter le mari récalcitrant à donner le **guet** (convocation, procès verbal d'huissier, attestation de carence).

Quels sont les recours de la loi civile (intention de nuire avec astreinte ou demande de dommages et intérêts) dont peut user une femme divorcée civilement mais qui attend toujours son **guet** ?

Nous nous demanderons quels sont les moyens qu'une communauté peut mettre à la disposition des femmes pour les aider à obtenir leur **guet** ?

Comment les femmes peuvent-elles s'organiser pour aider d'autres femmes à obtenir leur **guet** ?

Quelles sont, à l'intérieur du judaïsme orthodoxe, les propositions actuelles d'évolution de la loi juive au sujet du **guet** ?

Programme

9 h 45 : Accueil des participantes

10 h - 13h : Première partie

13h - 14h : Pause déjeuner (Sandwichs caché)

14 h - 17h : Deuxième partie